

## CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 12 juin 2019

Le Conseil Municipal de la Commune de SIDEVILLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Maire, Monsieur Henri DESTRÉS.

Présents : Henri DESTRÉS, Christophe LELIÈVRE, Thérèse PARIS, Patrick ECOLIVET, Laurent CARRÉ, Stéphanie CAUVIN, René DIGARD, Martine DUPONT, Lionel LERÉVÉREND, Martine PAGNY, Patrice SACHE, Brigitte SANSON

Excusés : Joël LIAIS (pouvoir à M. Henri DESTRÉS), Sébastien VRAC (pouvoir à M. Christophe LELIÈVRE),

Secrétaire de séance : Thérèse PARIS

### **1. Compte-rendu du 30 avril 2019**

Le compte-rendu de la séance du 30 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Demande de devis : réfection voirie Hameau Colette**

Monsieur Lelièvre informe les conseillers des travaux réalisés et à réaliser par M. et Mme Girard au café des Roches. Ces travaux augmentant la surface de parking nécessitent d'abaisser le trottoir.

Des devis ont été demandés auprès de trois entreprises.

Seule une entreprise a répondu : GTP Gaumain pour un montant HT de 2 269,45 € soit 2 723,34 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise GTP Gaumain pour un montant HT de 2 269,45 € soit 2 723,34 € TTC.

### **3. Demande de devis : isolation garderie**

Suite au nombre important d'enfants inscrits à la garderie et considérant la configuration de la pièce, une demande de devis pour une isolation du plafond a été demandée.

Monsieur Lelièvre présente aux membres du conseil les devis des entreprises REVEL pour l'isolation et Samuel Fossey pour les travaux d'électricité.

- Revel : Fabrication et pose de 2 retombées en médium et fourniture et pose d'un faux plafond suspendu. Montant HT 2 626,61 € soit 3 151,93 € TTC.
- Samuel Fossey : Mise en place de 4 luminaires encastrés LED. Montant HT 452,00 soit 542,40 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les devis des entreprises Revel et Samuel FOSSEY

### **4. Demande de devis : pare ballons du city-park**

Monsieur Lelièvre informe les conseillers que suite à la demande de jardin partagé, le terrain entre l'école et le city-park pourrait être mis à disposition.

Une demande de devis a été adressée à la société TSE de Marchésieux pour la fourniture et pose d'un pare-ballons au city park. Ce filet éviterait aussi que les ballons se retrouvent dans la cour de l'école.

Deux devis sont présentés :

- Un filet de 4 m maille 145/145 en partie haute et grillage en partie basse d'une hauteur de 2 ml pour un montant HT de 2 678,00 € soit 3 213,60 € TTC
- Un filet sur toute la hauteur de 6 m maille 145/145 pour un montant HT de 2 418,00 € soit 2 901,00 € TTC

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise TSE :

- Fourniture et pose d'un filet de 4 m maille 145/145 en partie haute et grillage en partie basse d'une hauteur de 2 ml pour un montant HT de 2 678,00 € soit 3 213,60 € TTC.

## **5. Achat mobilier et matériels**

Suite au nombre important d'inscription d'enfants de 3 ans (31 inscriptions) et à la demande de l'association Familles Rurales pour l'accueil des mineurs pour les mercredis et les vacances scolaires à Sideville pour la rentrée, il est nécessaire d'acheter pour la sieste du mobilier et matériels pour le dortoir (lits, couvertures, draps, oreillers,...) et pour le réfectoire 2 tables et huit chaises.

Madame Paris présente des devis :

- Pour le mobilier du dortoir :
  - La société Manutan pour un montant de 810,37 € TTC
  - La société Wesco pour un montant de 547,04 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le devis de la société Wesco pour un montant TTC de 547,04 €

- Pour le mobilier du réfectoire :
  - La société Manutan : montant TTC de 888,53 €
  - La société Wesco : montant TTC de 960,48 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le devis de la société Manutan pour un montant TTC de 888,53 €.

De plus, au vu du nombre important des petites sections, les enfants devront être répartis sur deux classes ce qui implique que les toilettes du 1er étage devront être adaptées pour l'accueil de ces enfants. Les travaux pourraient être réalisés par les agents communaux. L'achat de matériel adapté a fait l'objet d'une demande de devis auprès de l'entreprise CEDEO :

Matériel spécifique : 285,20 € TTC

Il sera également nécessaire de revoir toute l'alimentation en eau et l'évacuation, aussi il est prévu l'achat de matériels divers pour un montant de 150 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de la société CEDEO et autorise l'achat de matériels divers pour la modification de l'installation.

## **6. Demande d'un demi-poste d'ATSEM**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la directrice du RPI demandant un(e) ATSEM le matin pour la rentrée scolaire 2019/2020. Les effectifs sont en augmentation et la répartition de la classe des GS/CP se composerait d'autant de GS que de CP.

La forte augmentation des PS nécessiterait également la présence d'une personne supplémentaire pour l'aide au repas.

Les postes ayant été créés en 2016, le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à recruter un agent afin de remplir ses missions.

#### **7. Achat d'un terrain impasse Cosnefroy**

Monsieur le Maire informe les conseillers que la maison de Mme Cosnefroy située à « la Commune » a été vendue.

Le nouvel acquéreur a été contacté afin d'évoquer le problème de voirie et la nécessité d'acheter la parcelle ZE 53 située dans l'impasse afin de pouvoir faire des travaux de réfection de voirie qui sont en suspens depuis de nombreuses années pour des raisons de problèmes de succession.

Il a été proposé d'acquérir cette parcelle au prix d'un euro symbolique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à prendre contact avec le notaire et à signer tous les documents relatifs à cette vente.

#### **8. Indemnités gardiennage des églises**

Vu les circulaires du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011 concernant l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales,

Considérant que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé en 2019 à 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et à 120,97€ pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Verser au prêtre desservant la paroisse mais ne résidant pas dans la commune une indemnité de 120,97 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Verser au prêtre desservant la paroisse mais ne résidant pas dans la commune une indemnité de 120,97 €

#### **9. Bornage 1 Hameau Colette**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le compromis de vente de la salle des Roches a été signé avec une entreprise. Il s'avère que le bornage semble de pas avoir été corrigé lors de l'aménagement de la RD 650. Il serait nécessaire de demander au notaire de faire le nécessaire lors de la vente.

Il est proposé aux conseillers de demander au Maire de faire les démarches auprès du notaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à prendre contact avec le notaire chargé de la vente et à signer tous les documents.

#### **10. Convention SIVOS Hardinvast / St Martin le Gréard**

Monsieur le Maire présente aux conseillers le courrier de la mairie de St Martin le Gréard informant la création d'un SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) avec la commune d'Hardinvast.

Une convention a été établie en précisant que chaque demande de dérogation scolaire sera étudiée par le comité syndical du SIVOS et les élus des communes concernées. En cas d'autorisation, aucune participation financière ne sera demandée au SIVOS ou à la commune de résidence.

Il est proposé aux conseillers d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à signer ladite convention.

#### **11. Convention Familles Rurales : accueil du mercredi et vacances scolaires**

Monsieur le Maire rapporte aux conseillers la réunion avec la directrice et la direction de l'association Familles Rurales. Une demande a été faite pour l'utilisation des locaux de l'école le mercredi et les vacances scolaires durant les travaux dans les locaux de Martinvast.

Il est proposé de signer une convention avec l'association pour l'accueil du mercredi et les vacances scolaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention.

### **12. Remboursement frais dégradation toilettes école**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un courrier a été adressé aux parents d'un enfant de petite section. Malgré un rendez-vous avec les parents suite à des problèmes de comportement à la cantine et la garderie, l'enfant a cassé le tuyau d'évacuation des toilettes de la classe de petite section.

Il est proposé de demander aux parents de rembourser les réparations pour un montant de 50 € (matériel et main d'œuvre)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, demande au Maire d'établir un titre d'un montant de 50 € pour le remboursement des dégradations.

### **13. Questions diverses**

- Information sur le projet d'école : Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une réunion publique est programmée le 18 juin 2019 à Teurthéville-Hague afin d'évoquer le projet de regroupement avec Virandeville.
- Il a été évoqué l'entretien du terrain situé en bordure de la Rd 650 sous le lotissement la Grosse Pièce et son aménagement pour embellir la commune. Monsieur Vrac souhaitant acquérir cette parcelle, le conseil décide d'attendre le résultat de l'entrevue avec les propriétaires avant toute démarche.
- M. Digard demande que la haie de la parcelle de M. Lemancel située « la Commune » soit élaguée.
- Signalisation de la commune : il est proposé au conseil de se réunir afin de revoir la signalisation de la commune (Hameau, lotissement, ...). Une date sera fixée ultérieurement.

**La séance est levée à 23h15**